



**PLEYBEN**

Place Charles de Gaulle  
29190 PLEYBEN

Tel : 02.98.26.68.11

Fax : 02.98.26.38.99

[contact@mairiepleyben.fr](mailto:contact@mairiepleyben.fr)



Arrêté n°100/2022/PM

## ARRETE DU MAIRE

Stationnement interdit sur la place Charles de  
Gaulle pour travaux de peinture routière  
Le lundi 26 septembre 2022

**Le Maire de la Commune de PLEYBEN,**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L.2213-6,

VU, le Code de la Route et notamment ses articles L.411-1, R.411-29 à R.411-32, ensemble le décret N° 62-1179 du 12 octobre 1962,

VU, la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU, le décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**CONSIDERANT** que des travaux de marquage routier doivent être réalisés pour re-dessiner toutes zones de stationnement, **il convient d'interdire la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur le parking central de la Place Charles de Gaulle.**

## ARRETE :

**ARTICLE 1er :** Dans le but de permettre la réfection des peintures routières, le parking central de la Place Charles de Gaulle à PLEYBEN, **sera interdit à la circulation et au stationnement de tous véhicules le LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 de 08 heures 00 à 18 heures 00.**

**ARTICLE 2 :** Une **signalisation appropriée**, signalant ces interdictions de stationnement et de circulation sur le parking central de la Place Charles de Gaulle, sera mises en place, à compter du mardi 20 septembre 2022, par les services techniques. **Des barrières d'interdiction d'accès seront installées dès le dimanche 25 septembre 2022 en soirée.**

**ARTICLE 4 :** - **Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PLEYBEN,**  
- **Monsieur le responsable des services techniques de la ville de PLEYBEN**  
- **Monsieur le responsable de Police Municipale de la ville de PLEYBEN,**

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Fait, en Mairie de PLEYBEN, le 19 septembre 2022



Le Maire de PLEYBEN

Amélie CARO